



Destinataires : À tous les parents des élèves du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeurs : Mario Cyr, directeur général
Directions d'école

Date : 12 novembre 2020

Objet : **Application des mesures de la santé publique dans nos écoles**

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord et les écoles tiennent à vous rappeler qu'il est de leur responsabilité d'appliquer en tout temps les règles de la santé publique. Il est important que vous compreniez que le personnel des écoles doit agir quotidiennement face aux élèves qui présentent un ou des symptômes s'apparentant à la COVID-19.

Certains de ces symptômes qui nous semblent anodins habituellement (nausées, maux de ventre, écoulement nasal, mal de gorge, etc.) doivent être pris sérieusement en considération par les employés des écoles et ceux-ci ont la directive, en cas d'apparition de ces symptômes, de retirer l'élève du milieu pour une période de 24 h. Ce délai est prescrit par la santé publique et l'élève ne peut revenir à l'école, et ce, même si les symptômes disparaissent pendant cette période de retrait. Après cette période, vous devez faire l'[autoévaluation](#) qui vous indiquera la procédure à suivre par la suite. Nous partageons aussi de nouveau avec vous la référence produite par le Gouvernement du Québec « Les enfants et la COVID-19 : on reste vigilants pour éviter la propagation ».

Soyez certains que nous et tout le personnel comprenons bien les inconvénients que ces conditions peuvent vous apporter. Toutefois, nous devons agir dans toutes les situations pour le bien de tous les élèves. Nous comptons sur vous pour faire preuve de patience et de compréhension envers notre personnel. Vous vivons tous un contexte exceptionnel et nous comptons sur votre collaboration habituelle.